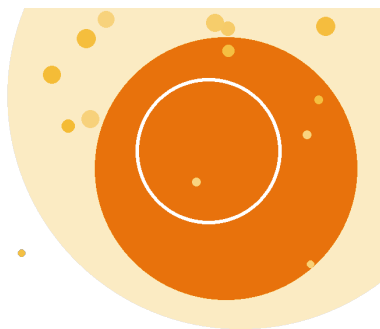
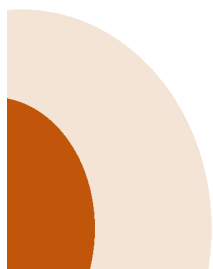




## LA KAZ' ÉDUC

Organisme de formation certifié QUALIOPF

### PROGRAMME DE FORMATION

Accompagnement à la

### Validation des Acquis de l'Expérience

**Tous secteurs d'activité**

**Programme cadre — toute certification professionnelle enregistrée au RNCP, tous secteurs d'activité**

**Le diplôme, titre ou certification précisément visé(e) par le candidat est déterminé lors de l'entretien initial et de l'analyse de recevabilité, et fera l'objet d'une fiche complémentaire personnalisée.**

**DURÉE**  
**35 heures\***

**FORMAT**  
**distanciel**

**LIEU**  
**visioconférence**

**TARIF**  
**à partir de 3 500 €\***

*\*Durée et tarif indicatifs, ajustables selon le diplôme visé, le volume d'accompagnement nécessaire et la situation du candidat.*

**Roselyne DENNEMONT**

*Éducatrice spécialisée en libéral · Accompagnatrice VAE*

249 Avenue Général de Gaulle · 97410 Saint-Pierre · La Réunion



## Sommaire



- 01 Le champ des certifications concernées**
- 02 Profils et prérequis**
- 03 Objectifs pédagogiques**
- 04 Équipe pédagogique**
- 05 Informations pratiques**
- 06 Moyens pédagogiques et techniques**
- 07 Contenu de l'accompagnement**
- 08 Suivi, évaluation et accessibilité**
- 09 Engagements du candidat**
- 10 Parcours VAE — blocs de compétences**
- 11 Passerelles et débouchés**
- 12 Calendrier prévisionnel 2026**

## CADRE GÉNÉRAL



### 01 Le champ des certifications concernées

Cet accompagnement VAE s'adresse à toute personne engagée dans une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience visant un diplôme, titre ou certification professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au Répertoire Spécifique (RS), quel que soit le secteur d'activité concerné.

Selon le projet du candidat, la certification visée peut relever de tout secteur professionnel : sanitaire, social et médico-social, mais aussi commerce et gestion, industrie et logistique, bâtiment et travaux publics, numérique et informatique, hôtellerie-restauration, transport, agriculture, services à la personne, ou toute autre certification enregistrée au RNCP éligible à la VAE.

**À noter : le code RNCP, le niveau de qualification, le référentiel de compétences, le certificateur compétent et le calendrier des jurys sont propres à chaque diplôme ou titre.**

**Ces éléments seront communiqués et précisés au candidat en fonction du diplôme ou titre spécifiquement visé, sur la base de la fiche officielle publiée par France Compétences.**

## À qui s'adresse cet accompagnement



### 02 Profils et prérequis

- Expérience professionnelle, bénévole ou associative significative, quel que soit le secteur d'activité, acquise en tant que salarié, bénévole, aidant familial ou travailleur indépendant.
- Professionnels en poste souhaitant faire reconnaître et valoriser leurs compétences, dans leur métier actuel ou dans un métier connexe.
- Personnes en reconversion professionnelle souhaitant faire valider une expérience acquise dans un secteur différent de celui visé par la certification.
- Personnes en transition professionnelle ayant développé des savoir-faire transférables vers le métier ou le secteur visé par la certification recherchée.

#### Prérequis

- Justifier d'une expérience en lien avec la certification visée (le volume requis, généralement de l'ordre d'un an soit 1 607 heures, dépend du référentiel du diplôme ou titre concerné).
- Avoir un projet défini d'obtention d'un diplôme, titre ou certification professionnelle, quel que soit le secteur d'activité.
- Être en capacité de s'engager dans une démarche d'analyse et de formalisation de son expérience.
- Disposer de bases suffisantes en compréhension et expression écrite en français pour la rédaction du livret 2 et l'entretien avec le jury.

*Modalité d'accès : l'accompagnement à la rédaction du livret 2 est soumis à l'avis de recevabilité du dossier du candidat par le certificateur compétent pour le diplôme, titre ou secteur visé.*

## Ce que l'accompagnement permet d'atteindre



### 03 Objectifs pédagogiques

- Identifier et valoriser ses expériences professionnelles ou personnelles en lien avec le référentiel de la certification visée.
- Acquérir une méthodologie pour la rédaction du livret 2 (dossier de validation), quel que soit le diplôme ou titre concerné.
- Développer une capacité d'analyse réflexive sur ses pratiques professionnelles.
- Préparer efficacement l'entretien avec le jury de certification.

#### Votre accompagnatrice



### 04 Équipe pédagogique

**Roselyne DENNEMONT**

**Éducatrice spécialisée en libéral · Accompagnatrice VAE**

Forte de son parcours professionnel, elle a exercé en structure spécialisée ainsi qu'en libéral. Fondatrice de LA KAZ' ÉDUC, elle accompagne au quotidien des professionnels de tous secteurs dans leur évolution de carrière et dans la valorisation de leur expérience.

Ayant elle-même vécu un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en 2020 et 2021 en tant que candidate, elle a obtenu le Diplôme d'État d'Éducatrice Spécialisée (DEES), ce qui lui confère une compréhension fine, concrète et réaliste des exigences du dispositif, quel que soit le secteur d'activité concerné.

Spécialisée dans la méthodologie de l'accompagnement à la VAE — commune à toutes les certifications, quel que soit leur secteur — elle propose un suivi individualisé et structuré, avec une expertise particulièrement reconnue sur la VAE du secteur social et médico-social, et une capacité à accompagner des candidats visant des certifications d'autres secteurs d'activité.

Son approche repose sur l'expérience de terrain, l'écoute et l'adaptation aux besoins de chaque candidat, quel que soit le diplôme, le titre ou le secteur visé, afin de sécuriser et optimiser chaque étape du parcours VAE.

#### Organisation



### 05 Informations pratiques

|                                                                    |                                   |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>DÉLAI DE DÉMARRAGE</b><br><b>7 à 15 jours après inscription</b> | <b>DURÉE</b><br><b>35 heures*</b> |
| <b>LIEU</b><br><b>visioconférence</b>                              | <b>TYPE</b><br><b>distanciel</b>  |

#### Organisation de l'accompagnement VAE — 35 heures\*

L'accompagnement VAE est organisé, à titre indicatif, sur un volume total de 35 heures, réparties comme suit :

- 1 heure d'accompagnement dédiée au Livret 1 (demande de recevabilité) — Cette première étape permet d'accompagner le candidat dans la présentation de son parcours,

l'identification de ses expériences en lien avec la certification visée et la constitution de son dossier de recevabilité auprès du certificateur compétent.

- 7 séances d'accompagnement de 4 heures (soit 28 heures) — Programmées selon les disponibilités du candidat, de 8h00 à 12h00 ou de 13h00 à 17h00. Elles permettent au candidat de comprendre le référentiel de la certification visée, d'analyser ses expériences professionnelles et de construire progressivement son Livret 2.
- 4 heures dédiées aux corrections et au suivi du Livret 2 — Réalisées au fur et à mesure de l'avancement du candidat, en cohérence avec le référentiel de la certification visée.
- Une séance de préparation à l'oral de 2 heures — Pour préparer le passage devant le jury propre à la certification visée.

*\*Le volume d'heures et le tarif sont donnés à titre indicatif et peuvent être ajustés selon le diplôme ou titre visé, la complexité du dossier et le nombre de blocs de compétences à valider.*

## Tarif

Le coût total de l'accompagnement, à titre indicatif, s'élève à 3 500 € pour un parcours de 35 heures, réparti selon les modalités de paiement suivantes (par virement bancaire) :

- Acompte de 30 % soit 1 050 € — À l'entrée de la formation
- Solde de 70 % soit 2 450 € — à la fin du parcours de formation

*Un devis personnalisé sera établi selon le diplôme ou titre visé et le volume d'accompagnement réellement nécessaire.*

## Pédagogie



### 06 Moyens pédagogiques et techniques

- Entretiens individualisés à distance, pour un accompagnement sur mesure adapté au rythme et aux besoins du candidat.
- Supports méthodologiques personnalisés : référentiels métiers, guides de rédaction, grilles d'analyse, adaptés à la certification visée.
- Outils numériques : visioconférence, messagerie et partage de documents pour un suivi à distance.
- Exercices pratiques : aide à la rédaction du livret 2, analyse des expériences professionnelles, entraînements à l'entretien avec le jury.
- Ressources documentaires adaptées au diplôme ou titre visé par chaque candidat.

## Programme détaillé



### 07 Contenu de l'accompagnement

#### 1. Accompagnement à la recevabilité et appropriation du référentiel

- Aide à la constitution et à la vérification du livret 1 (dossier de recevabilité).
- Conseil sur le choix du diplôme ou titre et le ciblage des blocs de compétences pertinents.
- Identification des blocs de compétences du référentiel visé.
- Mise en lien avec les expériences professionnelles et personnelles du candidat.
- Repérage des situations significatives à valoriser.
- Transmission du livret 1 au certificateur compétent, via la plateforme France VAE ou la plateforme dédiée à la certification visée.

## 2. Méthodologie de rédaction du livret 2

- Structuration et organisation des écrits.
- Développement d'une analyse réflexive sur les pratiques.
- Rédaction d'exemples précis et argumentés.
- Compréhension et utilisation des annexes et preuves (attestations, rapports d'activité, comptes rendus, évaluations, projets réalisés).
- Utilisation du vocabulaire professionnel adapté au secteur et au métier visés par le candidat.
- Relecture, corrections et amélioration progressive des écrits.

## 3. Valorisation de l'expérience et posture professionnelle

- Mise en avant des compétences acquises.
- Explicitation de la posture professionnelle.
- Démonstration de la maîtrise des savoir-faire et savoir-être attendus pour la certification visée.

## 4. Préparation à l'entretien avec le jury

- Présentation synthétique et structurée du parcours.
- Anticipation des questions et formulation de réponses adaptées.
- Entraînement à l'oral par mises en situation.
- Gestion du stress et communication professionnelle.

## 5. Accompagnement individualisé tout au long du parcours

- Entretiens réguliers en visioconférence.
- Suivi personnalisé et conseils méthodologiques.
- Soutien organisationnel et motivationnel jusqu'au passage devant le jury.

## Qualité et accompagnement



### o8 Suivi, évaluation et accessibilité

#### Dispositif de suivi et d'évaluation

- Feuille de présence signée à chaque entretien individuel pour tracer le suivi du parcours.
- Évaluation continue au fil des séances : progrès dans la rédaction, compréhension des compétences à valoriser, appropriation des preuves et annexes.
- Questionnaire ou entretien d'évaluation en fin d'accompagnement pour recueillir le ressenti du candidat.
- Retours et échanges réguliers sur les acquis : conseils méthodologiques, corrections et validations des écrits.
- Remise d'une attestation de participation précisant le nombre d'heures suivies et les compétences travaillées.

#### Accessibilité handicap



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de signaler tout besoin spécifique en amont afin d'adapter l'accueil et le contenu.

#### Indicateurs de performance — Année 2025

- Taux de satisfaction des participants : mesuré via les questionnaires d'évaluation.
- Taux de recommandation des candidats.
- Nombre de sessions réalisées par rapport au programme prévu.
- Retours qualitatifs sur l'utilité de l'accompagnement et la progression du livret 2.

*Taux d'obtention, taux de présentation au jury et taux d'insertion à 6 mois : non applicables pour l'instant (activité débutante, données à venir).*

## **CADRE RÉGLEMENTAIRE — ARTICLES L.6411-1 À L.6423-2 DU CODE DU TRAVAIL**



### **09 Obligations spécifiques du candidat**

#### **1. Fourniture d'informations exactes et vérifiables**

- Communiquer des informations sincères, exactes et complètes.
- Fournir tous les justificatifs nécessaires à l'étude de la recevabilité.

#### **2. Respect des étapes officielles de la VAE**

- Dépôt du livret 1 (demande de recevabilité) auprès du certificateur compétent pour la certification visée.
- Attente de la décision de recevabilité avant tout accompagnement sur le livret 2.
- Constitution du livret 2 avec l'appui de l'accompagnatrice.
- Présentation devant le jury de validation propre à la certification visée.

#### **3. Implication active dans le processus**

- Être assidu aux rendez-vous planifiés.
- Réaliser les travaux demandés (rédaction, autoévaluations, préparation orale).
- Respecter les échéances fixées dans le calendrier d'accompagnement.

#### **4. Confidentialité et règles éthiques**

- Respecter la confidentialité des échanges, documents et informations partagées.
- Ne pas reproduire ou diffuser les supports méthodologiques sans accord préalable.

#### **5. Obligations administratives et financières**

- Signer la convention d'accompagnement VAE.
- Fournir les pièces administratives demandées.
- S'acquitter des frais d'accompagnement selon les modalités prévues.

#### **6. Présentation au jury de validation**

- Se présenter à la session du jury à laquelle le candidat est convoqué.
- Une absence non justifiée peut entraîner l'abandon de la procédure et la perte du bénéfice de la recevabilité.

## **UN RÉFÉRENTIEL PROPRE À CHAQUE CERTIFICATION**



### **10 Parcours VAE — blocs de compétences**

Chaque diplôme, titre ou certification professionnelle est structuré en domaines de compétences et en blocs, définis par son propre référentiel de certification, quel que soit le secteur d'activité. Le nombre de domaines et de blocs, ainsi que les modalités d'évaluation (dossier, mémoire, soutenance, mise en situation, épreuve pratique, etc.), varient d'une certification à l'autre et d'un secteur à l'autre.

### À titre d'exemple

Secteur social et médico-social — DEES (RNCP 37676) : 4 domaines / 8 blocs ; DEAES : 3 domaines.  
Secteur commerce et gestion — Titres professionnels : blocs organisés par activité type (vente, gestion, management).  
Secteur numérique, industrie, BTP, hôtellerie-restauration, etc. — référentiels et blocs propres à chaque certification.  
Le référentiel exact applicable dépend uniquement de la certification effectivement visée par le candidat.

Chaque candidat peut valider tout le diplôme ou seulement certains blocs de compétences, selon son parcours et son expérience. Chaque bloc validé est conservé, permettant au candidat de progresser progressivement vers l'obtention complète de la certification. Cette approche offre flexibilité et reconnaissance des compétences déjà acquises.

**Le détail des domaines de compétences et des blocs propres à la certification visée, ainsi que les éventuelles dispenses ou équivalences, seront communiqués et précisés au candidat dès la définition de son projet, sur la base du référentiel officiel publié par France Compétences pour la certification concernée.**

## ET APRÈS ?



### 11 Passerelles et débouchés

#### Passerelles et dispenses

Des passerelles existent entre certains diplômes et titres appartenant à une même famille de métiers ou à un même secteur d'activité. Ces passerelles peuvent donner lieu à des dispenses de certains domaines de compétence, facilitant la validation partielle de la certification visée.

*Les passerelles applicables dépendent du diplôme, du titre ou de l'expérience déjà détenu(e) par le candidat et de la certification visée ; elles seront précisées au cas par cas, secteur par secteur.*

#### Débouchés professionnels

Quel que soit le secteur d'activité, l'obtention d'une certification par la VAE permet de faire officiellement reconnaître un niveau de qualification, de sécuriser une évolution de poste, une mobilité interne, une reconversion ou un changement de statut professionnel.

- Accès à des postes à responsabilité ou d'encadrement dans le métier ou le secteur visé
- Reconnaissance officielle d'un niveau de qualification déjà exercé dans les faits
- Sécurisation d'une reconversion ou d'une mobilité professionnelle
- Accès à des concours, formations complémentaires ou évolutions de carrière conditionnés par la certification obtenue

*Les débouchés précis dépendent naturellement du secteur d'activité et de la certification effectivement obtenue.*

#### Contacts utiles

- Rectorat de La Réunion / Académie de La Réunion — DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis)
- Portail national France VAE
- [vae.education.gouv.fr](http://vae.education.gouv.fr)

## À RETENIR



### 12 Calendrier prévisionnel 2026

Diplôme ou titre visé : communiqué selon le projet professionnel et le parcours du candidat.

|                                                         |                                                         |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>DÉPÔT DES LIVRETS</b><br><b>15 janvier 2026</b>      | <b>DÉPÔT DES LIVRETS</b><br><b>15 septembre 2026</b>    |
| <b>SOUTENANCE LIVRET 2</b><br><b>1er — 31 mars 2026</b> | <b>SOUTENANCE LIVRET 2</b><br><b>1er — 30 nov. 2026</b> |

*Les dates de jury effectives dépendent du calendrier propre au certificateur de la certification visée ; le calendrier ci-dessus est donné à titre indicatif pour l'organisation de l'accompagnement.*

**LA KAZ' ÉDUC**  
**249 Avenue Général de Gaulle • 97410 Saint-Pierre • La Réunion**  
**Lakazeduc974@gmail.com**  
**0692 00 33 26**

*Dernière actualisation : JUILLET 2026*

